Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 049-214902835-20261104-2026XI04-DE

Commune de St Georges sur Loire

Département du Maine-et-Loire

DELIBERATION

SÉANCE du 4 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de Novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Capitulaire de la Mairie de Saint Georges sur Loire, sous la présidence de M. Hubert GAUDIN, Maire.

Étaient présents : M. GAUDIN Hubert – *Maire* – Mme ZILLI-DEWAELE Marina, M. GIL Miguel, M. MARIANDE Franck, Mme COULON Carole, M. RICHY Jean-Claude, Mme BERTAUD Marie-Ange, M. KEITA Lassiné – *Adjoints* – M. MILLET Christophe, M. ROSIER Olivier, M. AOUSTIN Yann, Mme HOUET Gaëlle, M. BLOUIN Matthieu, Mme COURAUD Amélie, Mme MARIANDE Vanessa, M. BOUYER Guillaume, Mme ROSIER--PENNEVERT Cassandre, Mme LIVET Christina, M. CHEVALIER Yves, Mme JOUAN Christine, Mme CHRÉTIEN Florence – *Conseillers municipaux*

Absents excusés ayant donné pouvoir :
- M. MERLET Jean-Luc, *conseiller municipal,* à Mme ROSIER--PENNEVERT Cassandre
- Mme GOURDON Marie, *conseillère municipale*, à Mme BERTAUD Marie-Ange
- Mme AMINE Nafiyssat, *conseillère municipale*, à M. ROSIER Olivier
- M. HOPQUIN Arnaud, *conseiller municipal,* à Mme JOUAN Christine

Absents excusés :
- Mme GODIVEAU Vannick, *adjointe*
- M. MAILLART Philippe, *conseiller municipal*

Secrétaire de séance : Mme BERTAUD Marie-Ange

Convocation : 29 octobre 2026
Nbre Conseillers en ex. : 27
Nbre Conseillers présents : 21 (+ 4 pouvoirs)
Quorum : 14
Publication dématérialisée : 7 décembre 2026

N°2026/XI/04

OBJET : IV. SIEML – DOSSIER DEV283-26-403 – VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS POUR DES OPERATIONS DE REPARATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

M. le Maire expose :

Présentation synthétique

Dans le cadre de travaux de réparation du réseau de l'éclairage public réalisé par le Siéml sur la Commune suite à une panne, il convient de valider le versement d'un fonds de concours au Siéml.

Délibération

VU l'article L.5212-26 du Code général des collectivités territoriales ;
VU le règlement financier du Siéml en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours ;

Le Conseil municipal à l'unanimité :
- ✓ **ARTICLE 1**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 049-214902835-20261104-2026XI04-DE

La Commune de Saint Georges sur Loire décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du Siéml pour l'opération suivante :

- DEV283-26-403 suite dépannage, remplacement coffret EP n° H-764-2 - Stade
 - Montant de la dépense : 413,81 €
 - Taux du fonds de concours : 75 %
 - Montant du fonds de concours à verser au Siéml : 310,36 €

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le Siéml en vigueur à la date de la commande.

✓ **ARTICLE 2**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

✓ **ARTICLE 3**

➡Le Président du Siéml
➡Monsieur le Maire de la Commune de ST GEORGES SUR LOIRE
➡Le Comptable de la Collectivité de ST GEORGES SUR LOIRE
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Hubert GAUDIN

Le secrétaire de séance,

Marie-Ange BERTAUD